

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 10 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, dix juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 3 juillet 2025
Nombre de conseillers présents	: 9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 12	Publication	: 15 juillet 2025

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Edouard BANNET, Didier LE GARREC.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Aurélie BAUR ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Christophe SAMZUN ayant remis pouvoir à Edouard BANNET
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT

Absents non excusés n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO, Damien RIBOUCHON et Sylvie LE PAN

Secrétaire de séance : Edouard BANNET

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

11) DISPOSITIF DE SIGNALEMENT ET DE TRAITEMENT DES SITUATIONS DE VIOLENCES SEXUELLES, DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT SEXUEL OU MORAL ET D'AGISSEMENTS SEXISTES – ADHESION A LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU MORBIHAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi de transformation de la Fonction Publique n° 2019-828 du 6 août 2019 a créé un nouvel article 6 quater A dans la loi n° 83-634 (fixant les droits et obligations des fonctionnaires) qui prévoit pour les employeurs des trois versants de la fonction publique l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes.

Les objectifs majeurs de ce dispositif sont les suivants :

- Effectivité de la lutte contre tout type de violence, discrimination, harcèlement et en particulier les violences sexuelles et sexistes,
- Protection et accompagnement des victimes,
- Sanction des auteurs,
- Structuration de l'action des trois versants de la fonction publique, pour offrir des garanties identiques,
- Exemplarité des employeurs publics.

Le décret n° 2020-256 d'application prévu pour ce dispositif est paru le 13 mars 2020. Il détermine avec précision les composantes du dispositif à mettre en œuvre par les employeurs publics :

1. Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements,
2. Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien,
3. Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés, notamment par la réalisation d'une enquête administrative.

Les employeurs territoriaux affiliés et non affiliés du Morbihan peuvent confier cette mission par convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, conformément aux dispositions de l'article 26-2 dans la loi n° 84-53.

Le dispositif proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan est présenté dans la convention jointe en annexe.

A noter que le déploiement est assuré dans le cadre d'une relation partenariale avec le Centre de Gestion avec les associations France Victime 56 et Accès au Droit Nord Morbihan et nécessite une participation financière de la collectivité proportionnée à l'effectif présent dans la collectivité au 1^{er} janvier de l'année N :

Effectif des collectivités	Tarif adhésion annuel collectivité territoriale	Tarif adhésion annuel établissement Etat
1 à 2 agents	30.00 €	50.00 €
3 à 9 agents	60.00 €	100.00 €
10 à 30 agents	180.00 €	290.00 €
31 à 50 agents	300.00 €	480.00 €
51 à 100 agents	420.00 €	680.00 €
101 à 250 agents	600.00 €	970.00 €
250 agents et +	1 200.00 €	1 950.00 €

Il est proposé au conseil municipal, après avis favorable du Comité Social Territoriale en date du 12 mai 2025 :

- D'approuver la convention d'adhésion à intervenir en application de l'article 26-2 de la loi du 26 janvier 1984 avec le CDG56 et d'autoriser le Maire de Locmaria à la signer ainsi que ses avenants, le cas échéants ;
- D'approuver le paiement d'une adhésion annuelle d'un montant de 180.00 euros calculé compte tenu de ses effectifs qui comptent 14 agents.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la signature de cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 10 juillet 2025.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

514. <u>Décision du 29.04.2025</u> Rénovation éclairage public Borderenne	MORBIHAN ENERGIES	Montant : 380.00 euros TTC
515. <u>Décision du 29.04.2025</u> Travaux de réseau EP – Pouldon	COLAS	Montant : 63072.00 euros TTC
516. <u>Décision du 02.05.2025</u> Ampoules église	YESSS	Montant : 678.41 euros TTC
517. <u>Décision du 05.05.2025</u> Panneau terrain multisport de Lannivrec	IMPRIMERIE BELLILOISE	Montant : 91.80 euros TTC
518. <u>Décision du 07.05.2025</u> Serpillères bouclette site de Lannivrec	DEL COURT	Montant : 129.00 euros TTC
519. <u>Décision du 09.05.2025</u> Intervention suite à recherche de fuite bâtiment Mairie	SRIO	Montant : 995.50 euros TTC
520. <u>Décision du 09.05.2025</u> Produits d'entretien site de Lannivrec + camping de Port-Andro	PLG	Montant : 5890.08 euros TTC
521. <u>Décision du 09.05.2025</u> Produits d'entretien commune	PLG	Montant : 2169.65 euros TTC
522. <u>Décision du 09.05.2025</u> Produits d'entretien Mairie	PLG	Montant : 235.74 euros TTC
523. <u>Décision du 14.05.2025</u> Licence Microsoft office Camping de Port Andro	LDLC PRO	Montant : 335.50 euros TTC
524. <u>Décision du 14.05.2025</u> Confortement suite éboulement de talus – Grands-Sables	COLAS	Montant : 89000.00 euros HT
525. <u>Décision du 17.05.2025</u> Fournitures scolaires Ecole communale Jean-Yves BANNET	SAVOIR PLUS	Montant : 1185.58 euros TTC
526. <u>Décision du 17.05.2025</u> Cahiers d'apprentissage Maths + Français Ecole communale Jean-Yves BANNET	SAVOIR PLUS	Montant : 471.65 euros TTC
527. <u>Décision du 19.05.2025</u> Accompagnement Ressources Humaines	CENTRE DE GESTION du Morbihan	Montant : 3382.00 euros TTC
528. <u>Décision du 20.05.2025</u> Batterie défibrillateur camping de Port-Andro	DEFIBTECH	Montant : 342.00 euros TTC
529. <u>Décision du 20.05.2025</u> Extincteur local technique camping de Port-Andro	EUROFEU	Montant : 122.04 euros TTC
530. <u>Décision du 21.05.2025</u> 4 lots de 10 sacs en toile de jute toilettes sèches	APF ENTREPRISES	Montant : 270.00 euros TTC
531. <u>Décision du 22.05.2025</u> Spectacle pyrotechnique+ options fête du 13 juillet – Grand-Sables	FEERIE	Montant : 13500.00 euros TTC

532. <u>Décision du 23.05.2025</u> Réparations Kangoo électrique	AR GUERVEUR AUTO	Montant : 769.22 euros TTC
533. <u>Décision du 03.06.2025</u> Agents de sécurité fête du 13 juillet – Grand-Sables	EPIWEST	Montant : 1800.00 euros TTC
534. <u>Décision du 13.06.2025</u> Remplacement pneus Kangoo électrique	AR GUERVEUR AUTO	Montant : 259.80 euros TTC
535. <u>Décision du 17.06.2025</u> Panneaux sécurisation de la route – Grands-Sables	SIGNAUX GIROD	Montant : 1886.96 euros TTC
536. <u>Décision du 18.06.2025</u> Prestation technique fête du 13 juillet – Grand-Sables	ESCALE LUMINEUSE	Montant : 6735.84 euros TTC
537. <u>Décision du 19.06.2025</u> Panneaux indicatifs bourg	SIGNAUX GIROD	Montant : 155.44 euros TTC
538. <u>Décision du 07.07.2025</u> Spectacle fête communale 13.07.2025	LA BANDE A PELOT	Montant : 600.00 euros TTC

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 10 juillet 2025.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 10 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, dix juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légitime, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 3 juillet 2025
Nombre de conseillers présents	: 9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 12	Publication	: 15 juillet 2025

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Edouard BANNET, Didier LE GARREC.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Aurélie BAUR ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Christophe SAMZUN ayant remis pouvoir à Edouard BANNET
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT

Absents non excusés n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO, Damien RIBOUCHON et Sylvie LE PAN

Secrétaire de séance : Edouard BANNET

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

13) INFORMATION DE MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIR EN MATIERE DE DELIVRANCE ET DE REPRISSE DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE - Information n° 23

Monsieur le Maire expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 7 du 3 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de délivrance et de reprise des concessions dans le cimetière :

49. Décision du 30.05.2025

Concession n° 514 – Emplacement n° 209 – Durée 30 ans – Renouvellement concession
Montant : 150.00 euros

50. Décision du 17.06.2025

Concession COL-2025-01 – Case n° 10 – Durée 20 ans – Concession nouvelle
Montant : 110.00 euros

51. Décision du 18.06.2025

Concession n° 515 – Emplacement n° 1050 – Durée 30 ans – Concession nouvelle
Montant : 150.00 euros

52. Décision du 26.06.2025

Concession n° 516 – Emplacement n° 1051 – Durée 30 ans – Concession nouvelle
Montant : 150.00 euros

53. Décision du 07.07.2025

Concession n° 517 – Emplacement n° 287 – Durée 20 ans – Renouvellement de concession
Montant : 110.00 euros

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 10 juillet 2025.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT